

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance	Glass Mat-Faced Gypsum Panels
Usage du produit	Table aux brevetés et résistant à l'eau et la moisissure.
Renseignements sur le fabricant	Georgia-Pacific Gypsum LLC 133 Peachtree Street, NE Atlanta, GA 30303 Information technique 800.225.6119 Requête FSMD 404.652.5119 Chemtrec - urgence 800.424.9300

2. Identification des risques

Description générale des risques	ATTENTION! Découpage, ou sabler ou travailler de toute autre façon avec ce produit peut générer de vastes quantités de poussière. La poussière peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires.
Organes cibles	Yeux, peau et système respiratoire
Effets potentiels sur la santé	
Yeux	La poussière peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement. Peut causer une rougeur prononcée et un gonflement.
Peau	La poussière et les fibres de verre occasionnent des démangeaisons, des éruptions cutanées et des rougeurs. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau.
Inhalation	La poussière peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Sans objet dans des conditions d'utilisation normale. Risque d'obstruction et d'irritation temporaire du tube digestif.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Percent/Wt
GYPSE (SULFATE DE CALCIUM)	7778-18-9	60 - 100
Fibre de verre	65997-17-3	1 - 5
silice cristalline (quartz)	14808-60-7	0.1 - 1

Remarques sur la composition Le gypse (sulfate de calcium) produit naturellement de la silice cristallisée (quartz), reconnue comme agent cancérogène pour les poumons. Consultez l'article 8 pour plus de renseignements relatifs à l'exposition.

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	En cas de contact aux yeux, rincez immédiatement à l'eau courante. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable. Si l'irritation persiste, obtenir de l'attention médicale.
Contact cutané	En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.
Inhalation	Emmenez la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Ingestion	Risque d'obstruction et d'irritation en cas d'ingestion. Consultez un médecin.

5. Mesures de lutte contre le feu

Indice d'inflammabilité	Ininflammable d'après les critères du OSHA/SIMDUT.
Moyens d'extinction	
Moyen d'extinction approprié	Traitez pour les matériaux environnants.

Protection pour les pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

Données sur l'explosibilité

Sensibilité aux décharges électrostatiques Non applicable.

Sensibilité aux chocs Non applicable.

Produits de combustion dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxyde de calcium et dioxyde de soufre.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles

Portez les protecteurs recommandés à la section 8 et les recommandations de manutention de la section 7.
Conservez des personnes non requises loin de dégagement.

Mesures de précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau.

Méthodes de confinement

Rassemble, puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez les protecteurs recommandés à la section 8.

Méthodes de nettoyage

Pelletez le matériau et placez le dans un contenant de disposition. Utilisez les méthodes de l'eau pour réduire la génération de la poussière.

7. Manutention et entreposage

Manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter le masque approprié de la poussière approuvé par NIOSH ou le masque de filtrage lorsque l'exposition aux limites peut être dépassée. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Entreposage

Stockez de niveau et sèche. Le point de rosée ou autres conditions créant de l'humidité peuvent endommager le produit durant son stockage.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

GYPSE (SULFATE DE CALCIUM) (No CAS 7778-18-9)

	TWA	STEL	Plafond
ACGIH	10 mg/m ³ TWA (inhalable fraction)	Indéterminé	Indéterminé
OSHA	15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	Indéterminé	Indéterminé

Fibre de verre (No CAS 65997-17-3)

	TWA	STEL	Plafond
ACGIH	1 fiber/cm ³ TWA respirable fibers, length >5 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination	Indéterminé	Indéterminé
OSHA	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé

silice cristalline (quartz) (No CAS 14808-60-7)

	TWA	STEL	Plafond
ACGIH	0.025 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	Indéterminé	Indéterminé
OSHA	((10)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA (respirable)); ((30)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA (total dust)); ((250)/(%SiO ₂ + 5) mppcf TWA (respirable))	Indéterminé	Indéterminé

Contrôle ingénieur Méthode de marquage et fermeture recommandée. En utilisant le produit, fournir ventilation d'échappement locale et générale pour garder des concentrations en poussières dans l'air au-dessous des limites d'exposition.

Équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage	Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit. Assurez-vous de respecter les normes de l'OSHA PPE (29 CFR 1910.132 (général) et 133 (protection oculaire et faciale)). Une douche oculaire ou de sécurité doit être facilement accessible sur le lieu de travail (29 CFR 1910.151(c)).
Protection de la peau	Des vêtements et des gants étanches sont recommandés afin d'éviter la sécheresse ou l'irritation des mains. Assurez-vous de respecter les normes de l'OSHA PPE (29 CFR 1910.132 (général) et 138 (protection des mains)). Une douche oculaire ou de sécurité doit être facilement accessible sur le lieu de travail (29 CFR 1910.151(c)).
Protection respiratoire	Dans les lieux mal aérés ou dont la concentration pourrait excéder la limite d'exposition permise, il est recommandé de porter un masque ou visière complète avec filtre approuvé par NIOSH. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés sous les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme en matière de respirateurs de l'OSHA (29 CFS 1910.134) et de la norme de l'ANSI en matière de protection respiratoire (Z88.2).

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Couleur	La couleur de parement peut varier
Odeur	Sans odeur.
pH	6 - 8
Point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
Inflammabilité	Not Flammable
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume	Sans objet
Limites bas d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	Sans objet
Tension de vapeur	Sans objet
Densité gazeuse	Sans objet
Poids spécifique	2.2 - 2.4
Solubilité dans leau	0.2 % @ 22°C
Température d'auto-inflammation	Sans objet
COV	Non disponible
Viscosité	Sans objet

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions of Reactivity	Le contact avec des acides forts produit dioxyde de carbone.
Matières incompatibles	Aucuns connus.
Produits de décomposition dangereux	Peut inclure, sans s'y limiter : oxyde de calcium et dioxyde de soufre.

11. Propriétés toxicologiques

Informations toxicologiques Il n'y a pas de donnée toxicologique pour ce produit. Cependant, les données toxicologiques pour des ingrédients indiquent ci-dessous.

Toxicological information (Ingredients)

GYPSE (SULFATE DE CALCIUM) (No CAS 7778-18-9)

Données toxicologiques - LD50 et LC50 sélectionnées

Oral LD50 Mouse: 5824 mg/kg

Oral LD50 Rat: 3000 mg/kg

silice cristalline (quartz) (No CAS 14808-60-7)

Données toxicologiques - LD50 et LC50 sélectionnées

Oral LD50 Rat: 500 mg/kg

Sensibilisation

N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA/SIMDUT.

Effets chroniques

Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Exposition au silice cristallisée inhalable, sous forme de quartz ou de cristobalite, provenant de sources professionnelles, figure sur la liste des agents cancérigènes pour les poumons du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du National Toxicology Program (NTP). Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la silicose, une maladie des poumons, pouvant entraîner l'invalidité. Bien qu'une susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice puisse influencer sur l'incidence de contracter la silicose et sur la gravité de la maladie, des risques sont clairement associés à la quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition.

En 1997, le CIRC (le Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée à partir de sources professionnelles pouvait provoquer un cancer du poumon chez l'être humain. Néanmoins, le CIRC a noté lors de l'évaluation globale que "le pouvoir cancérigène n'était pas détecté dans tous les cas d'application industrielle examinés. Le pouvoir cancérigène peut dépendre de caractéristiques intrinsèques de la silice cristalline ou de facteurs externes affectant son activité biologique ou la distribution de ses polymorphes." (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérigènes de substances chimiques pour l'être humain, Silice, poussières de silicate et fibres organiques, 1997, vol. 68, CIRC, Lyon, France.)

Cancérogénicité

Dangereux d'après les critères du OSHA/SIMDUT.

silice cristalline (quartz) (No CAS 14808-60-7)

ACGIH - Threshold Limit Values - Carcinogens

CIRC - Groupe 1 (cancérogène pour l'homme)

NTP (National Toxicology Program) - Report on Carcinogens - Known Human Carcinogens

U.S. - OSHA - Hazard Communication Carcinogens

A2 - Cancérigène Suspecté chez l'Homme

Monograph 68 [1997] (listed under Crystalline silica inhaled in the form of quartz or cristobalite from occupational sources)

Cancérogène humain connu

Présent

Mutagénicité

N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA/SIMDUT.

Effets sur la reproduction

N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA/SIMDUT.

Tératogénicité

N'est pas dangereux d'après les critères du OSHA/SIMDUT.

Matériaux synergétiques

Donnée inconnue.

12. Données écologiques

Écotoxicité

N'est pas considéré être dangereux pour la vie aquatique.

GYPSE (SULFATE DE CALCIUM) (No CAS 7778-18-9)

Écotoxicité - Poissons d'eau douce

96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 2980 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Pimephales promelas:>1970 mg/L [static]

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination

Ce produit, si mis aux rebuts tel que distribué, n'est pas considéré comme un déchet toxique en vertu de la réglementation fédérale en matière de déchet, 40 CFR 261. Si le traitement, l'utilisation ou la contamination altère le matériau, le déchet doit être vérifié à l'aide des méthodes stipulées à l'article 40 CFR 261, afin d'établir s'il répond à la définition en vigueur d'un déchet toxique.

14. Informations relatives au transport

Prescriptions du Ministère Américain des Transports (DOT)

Ce produit n'est pas considéré comme substance dangereuse par la réglementation des transports des USA (DOT, Ministère des Transports) ou du Canada (TDG, Transport des Marchandises Dangereuses).

Transport des Marchandises Dangereuses (TDG) Exigences

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Non
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Substance extrêmement dangereuse selon la Section 302 Non

Substance chimique dangereuse selon la Section 311 Oui

Section 313 hazardous chemical Non

Classement SIMDUT D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE

Règlements du Canada Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

silice cristalline (quartz) (No CAS 14808-60-7)

Canada - SIMDUT - Liste de Divulgarion des Ingrédients 1 %

16. Renseignements divers

Product list

DensArmor®
DensArmor® FIREGUARD® C
DensArmor Plus® Abuse-Resistant Interior Panel
DensArmor Plus® Impact-Resistant Interior Panel
DensArmor Plus® High-Performance Interior Panel
DensArmor Plus® FIREGUARD® Interior Panel
DensArmor Plus® FIREGUARD® C
DensDeck DuraGuard® Roof Board
DensDeck® Roof Board
DensDeck® FIREGUARD® Exterior Sheathing
DensDeck Prime® Roof Board
DensGlass™ Exterior Sheathing
DensGlass™ FIREGUARD® Exterior Sheathing
DensGlass Silver® Residential Sheathing
DensGlass® Ultra Shaftliner
DensShield® FIREGUARD® Tile Backer
DensShield® Tile Backer
DensGuard® Tile Backer

Classification HMIS® Santé: 1*
Inflammabilité: 0
Danger physique: 0

Classements NFPA Santé: 1
Inflammabilité: 0
Instabilité: 0

Autres informations Les produits sur cette fiche signalétique (MSDS) ne contiennent pas d'amiante.

Avis de non-responsabilité

Les renseignements et les données aux présentes sont réputées exactes et proviennent de sources réputées fiables. Ils vous sont offerts à des fins d'étude, d'enquête et de vérification. L'acheteur assume tous les risques liés à l'utilisation, au rangement et à la manutention du produit, conformément à la législation et à la réglementation fédérales, d'état ou locales. Georgia-Pacific et ses filiales n'offrent aucune garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite, quant à l'exactitude ou l'intégralité des renseignements et des données figurant aux présentes. Les garanties implicites de qualité marchande et d'aptitude à un emploi particulier sont explicitement exclues. Georgia-Pacific et ses filiales ne sauraient être tenues responsables de toute réclamation relative à l'inexactitude, la non intégralité ou la fausseté de ces renseignements et de ces données.

Date en vigueur

25-Aug-2009

Supercedes

19-Dec-2008

Préparée parGeorgia-Pacific LLC
404.652.5119